



Charte des comportements responsables

Chaque adulte, a fortiori celles et ceux en responsabilité (encadrant, bénévole, joueur dans une équipe), se doit de respecter et faire respecter les règles et principes de cette annexe au règlement intérieur.

Attitude attendue des adhérentes et adhérents ALR vis-à-vis de la consommation d'alcool (ainsi que drogues et stupéfiants) lors des « événements ALR » (séances d'entraînement, rencontres (déplacements et réceptions d'équipes, tournois...), manifestations et fêtes organisées par l'ALR).

La consommation d'alcool par les adhérents et par les invités (famille des adhérents, membres des équipes adverses, spectateurs...), dans le cadre des activités proposées par l'ALR ou une de ses sections, doit rester modérée, même lors des moments de convivialité.

Il est par ailleurs demandé à tous la plus grande vigilance, notamment vis-à-vis des personnes qui utilisent leur véhicule à l'issue d'un événements ALR.

Chacun doit respecter les règles et principes énoncés dans le texte ci-après. Il est affiché sur les armoires ALR du bar de la salle de sport et dans les stands (buvettes, restauration) lors des manifestations ALR.

- *La consommation d'alcool pour les mineurs est strictement interdite. Il est totalement proscrit de proposer de l'alcool à un mineur.*
- *La consommation de boissons de catégorie 4 ou 5 est interdite. Plus précisément, ne sont autorisées que les boissons titrant moins de 18°C d'alcool.*
- *Il est demandé de ne pas servir de boissons alcoolisées à toute personne en état d'ébriété.*
- *Toute dégradation et tout accident émanant d'une personne dont le taux d'alcoolémie est supérieur au taux autorisé (taux en vigueur selon le code de la route) seront de sa pleine responsabilité.*
- *Toute consommation de drogues ou stupéfiants est strictement interdite.*

Attitude attendue des adhérentes et adhérents ALR vis-à-vis des comportements civiques

Nous sommes très attentifs à ce que le respect, l'entraide, le vivre ensemble et la convivialité soient le socle des échanges au sein de l'ALR. Ce sont des valeurs fortes que nous défendons.

Aussi, nous tenons à vous rappeler l'importance de nous tenir informés de tout comportement qui dérogerait à ces principes fondamentaux que vous pourriez observer au sein de votre section (sportive ou culturelle) ou plus généralement au sein de notre association.

Votre engagement à nos côtés pour garantir ces valeurs est essentiel pour maintenir un environnement agréable et respectueux de tous. Les responsables de section ainsi que les membres du bureau sont là pour vous écouter et échanger autour de ces sujets.

Charte des comportements éco-responsables

Dans l'utilisation des locaux municipaux :

- Eteindre les lumières dans les vestiaires, couloirs, sanitaires, salles de rangement quand ces locaux ne sont pas utilisés.
- Ne pas utiliser le chauffage dans les vestiaires quand les vasistas/fenêtres sont ouverts.
- Dans le bar, lors des moments de convivialité ou des manifestations organisés par les sections, couper ou débrancher tout appareil électrique quand son utilisation n'est plus nécessaire.
- Utiliser l'eau de manière raisonnée. Couper l'arrivée d'eau quand c'est possible en cas de fuite
- Lors des manifestations mettre en place des poubelles avec système de tri sélectif.
- En fin d'activité, vérifier l'extinction des lumières, la fermeture des robinets et si c'est possible couper l'alimentation électrique générale quand on est le dernier utilisateur.
- Signaler tout dysfonctionnement (fuite d'eau, problème électrique ...) aux services municipaux.

En toutes circonstances, dans la pratique de nos activités :

- Effectuer quand c'est possible, des déplacements en mobilités douces et pratiquer le covoiturage.
- Trier les déchets.
- Faire des choix de consommation n'utilisant pas ou peu de déchets « toxiques », dont les bouteilles plastiques pour les boissons.
- Utiliser des gourdes individuelles lors de la pratique d'activités.
- Servir les boissons dans des verres ou gobelets réutilisables lors des manifestations.